



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral R02-2021-11-03-00001 du 3 novembre 2021, le préfet a ordonné la prolongation de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique :

- des opérations de prélèvement et d'exploitation des eaux issues des forages CBF1 et CBF2 situés au lieu-dit « Cœur Bouliki » dans la commune de Saint-Joseph, en vue d'en autoriser le traitement à des fins de consommation humaine,
  - de l'instauration de périmètres de protection desdits forages,
- présentée par la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI.

L'enquête publique est prolongée jusqu'au 16 novembre 2021 inclus à la mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique.

La prolongation de l'enquête publique concerne également les mairies de Fort-de-France, Fonds-Saint-Denis et Schoelcher.

Pendant la période de prolongation de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de la ville de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique aux dates et heures ci-après :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • Vendredi 5 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 | Permanence            |
| • Mardi 9 novembre 2021 de 9h00 à 12h00    | Permanence            |
| • Mardi 16 novembre 2021 de 9h00 à 12h00   | Permanence et clôture |

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein des mairies précitées. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairies de Saint-Joseph, de Fonds-Saint-Denis, de Schoelcher, de Fort-de-France, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 » ainsi qu'en mairies de Saint-Joseph, Fonds-Saint-Denis, Schoelcher, Fort-de-France.

La personne responsable du projet est M. Judes CHRISTINE, directeur : [judes.christine@odyssi.fr](mailto:judes.christine@odyssi.fr).  
Toute information devra être demandée à M. Laurent RENE-CORAIL, directeur adjoint : [laurent.renecorail@odyssi.fr](mailto:laurent.renecorail@odyssi.fr), M. Alexandre MITERO, technicien Études et Travaux : [alexandre.mitero@odyssi.fr](mailto:alexandre.mitero@odyssi.fr)

Les frais de publicité et d'affichage sont à la charge de la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement ODYSSI.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Saint-Joseph, de Fonds-Saint-Denis, de Schoelcher, de Fort-de-France, à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture et de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 »

Pour le préfet de la Martinique  
et par délégation  
La Directrice Adjointe de l'Environnement  
de l'Aménagement et du logement  
3-4 NOV. 2021  
Stéphanie DEPOORTER